



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-030

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents: Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Alain CARALP, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Yves MICHEL, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Laetitia LAFARE.

Objet : Désignation des membres siégeant au conseil médical en formation plénière.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, modifié en profondeur par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022, et notamment ses articles 3 et 4-1 ;

CONSIDERANT

Depuis le 1er février 2022, l'ancienne commission de réforme est remplacée par le conseil médical en formation plénière, lequel intervient notamment pour formuler des avis sur les maladies en lien avec les risques professionnels.

Le conseil médical en formation plénière est composé des médecins siégeant en formation restreinte, de deux représentants de la collectivité ou de l'établissement public et de deux représentants du personnel, chaque représentant titulaire disposant de deux suppléants.

Les représentants de la collectivité, titulaires et suppléants, sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion, par un vote des représentants de ces collectivités au Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour siéger au conseil médical en formation plénière :

④ **Membres titulaires :**

- **Sylvie MILHAU**, Vice-Présidente de la CC Les Avant-Monts ;
- **Patricia TOULZE**, Conseillère communautaire de la CC Sud Hérault.

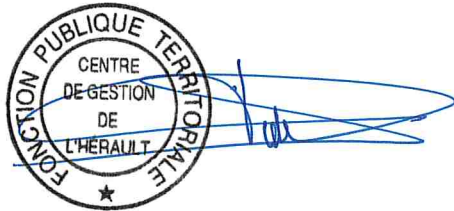
④ **Membres suppléants :**

- **Viviane TAFANI**, Conseillère communautaire de la CC La Domitienne ;
- **Jean-Marie SABATIER**, Adjoint au Maire de Clermont l'Hérault ;
- **Vincent GAUDY**, Maire de Florensac ;
- **Sophie CAUDAL**, Conseillère municipale de La Grande Motte.

Fait à Montpellier,

Le 15/03/2026.

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/03/2026 et de sa publication le 15/03/2026.